Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - BNP PARIBAS OBLI LONG TERME (FR0010104901)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion: De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif de chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à trois ans, une performance égale à celle des obligations en euro.
Le portefeuille est constitué sans référence à l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Aggregate, calculés coupons réinvestis, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

Caractéristiques essentielles du FCP :
Le processus d'investissement de la gestion obligataire comprend quatre phases : (i) le comité obligataire dégage les principaux axes de la politique de gestion obligataire (ii) les responsables de la gestion obligataire déterminent ensuite les scénarios de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque (iii) les émetteurs sont sélectionnés sur deux critères : les recommandations émises par les analystes spécialisés sur le risque de crédit et l'étude des écarts de rémunération entre les signatures, (iv) l'équipe de gestion obligataire procède sur la base des éléments ci-dessus au choix des instruments financiers composant le portefeuille du FCP.
Le FCP est principalement investi en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles. Il est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif.
Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A2 (S&P) ou P2 (Moody's) ou F2(Fitch). Les titres de créance négociables et obligations ayant une notation strictement inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P) ou BBB- (Fitch) ou dont l'émetteur n'a pas de notation, considérés comme des titres spéculatifs, ne représenteront pas plus de 5% de l'actif net du FCP. Si l'émission n'est notée par aucune des agences, il y a lieu d'appliquer la notation de l'émetteur équivalente. Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 5% de l'actif net.
Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, au risque de taux, au risque de crédit et au risque de change, et réaliser l'objectif de gestion. L'exposition globale du FCP ne dépassera pas 100% de l'actif net.
Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris) auprès de BNP Paribas. Les demandes
de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Autres informations : Affectation du résultat net : Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.
Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus FCP.
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :
- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : De 0 à 29.999 EUR : 2.00% De 30.000 à 149.999 EUR : 1.00% De 150.000 à 799.999 EUR : 0.75% A partir de 800.000 EUR : 0.50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,15% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas en cas d'échange entre les parts C et D et vice-versa.

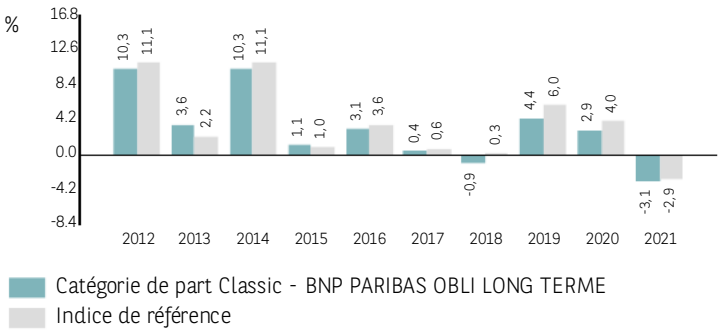
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 23 août 2004;
- La part a été créée le 23 août 2004.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.